

Rapport de la commission

«modification des statuts de l'AJERCO»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,


La Commission «modification des statuts de l'AJERCO», formée de Franco Iannotti, Antonio Gatto, François Bachmann et Bernard Morel – Pascale Zbinden et Delphine Probst étaient excusées, Paula Barbosa absente – s'est réunie le mardi 1^{er} mars au sous-sol de la Maison de commune en présence de M. Yves Jauner, municipal, pour étudier le préavis municipal 2015-59 relatif à la modification des statuts de l'Association de communes réseau enfance Cossonay et région (AJERCO).

Il s'agissait, pour la commission, d'étudier cinq articles des statuts (10, 12, 15, 16 et 40) qui avaient été modifiés lors de la séance du Conseil intercommunal de l'AJERCO en octobre dernier. Conséquence de ces modifications, l'approbation par les conseils communaux ou généraux des communes membres est nécessaire pour que les statuts puissent entrer en vigueur.

Les cinq articles tels que modifiés n'ont pas suscité de remise en question de la part de la commission et celle-ci, à l'unanimité, estime qu'ils peuvent être adoptés. Elle remercie Yves Jauner pour les éclaircissements apportés.

Par conséquent, la commission vous recommande d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal.

Bernard Morel

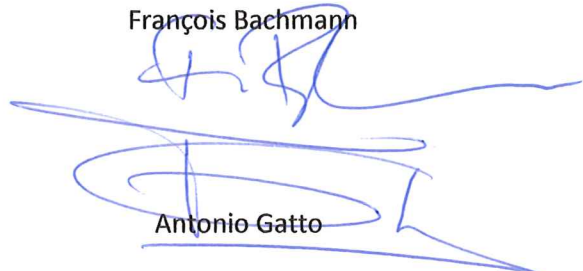


Franco Iannotti



Delphine Probst

François Bachmann



Pascale Zbinden



Antonio Gatto

Paula Barbosa